

## Administration publique et développement

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant sa résolution 2002/40 du 19 décembre 2002,*

1. *Prend note* du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa deuxième session<sup>1</sup>;

2. *Rappelle* que l'efficacité, le sens des responsabilités, l'efficacité et la transparence dans l'administration publique, aux niveaux national et international, ont un rôle décisif à jouer dans la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire<sup>2</sup> et, dans ce contexte, souligne qu'il faut promouvoir le renforcement des capacités d'administration et de gestion du secteur public à l'échelon national, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition;

3. *Rappelle également* que le renforcement de l'administration publique et de l'État figure en bonne place dans les programmes axés sur la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et que la revitalisation de l'administration publique est considérée comme l'une des composantes essentielles du développement économique et social, et décide dans cette perspective d'étudier la possibilité d'examiner cette question à l'occasion de l'un de ses prochains débats de haut niveau;

4. *Décide* que le Comité se réunira chaque année, plutôt que tous les deux ans, pendant une semaine, vu la nécessité de s'adapter à un environnement qui change continuellement et de s'attaquer sans retard aux problèmes nouveaux qui apparaissent sans cesse, en mettant l'accent sur la nécessité de moderniser dans tous les pays les systèmes de gestion des ressources humaines du secteur public, de renforcer les systèmes de responsabilisation et d'accroître la transparence et d'étudier les possibilités offertes par l'administration en ligne pour mettre au point des outils d'administration publique novateurs;

5. *Décide également* que, dans le cadre établi par la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale en date du 23 juin 2003, le Comité contribuera au suivi intégré et coordonné des grandes conférences et réunions au sommet tenues sous les auspices des Nations Unies dans les domaines économique et social;

6. *Approuve*, pour la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 29 mars au 2 avril 2004, l'ordre du jour suivant :

1. Revitalisation de l'administration publique.

---

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 44 (E/2003/44).

<sup>2</sup> Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

2. Capacités institutionnelles du secteur public pour le renouveau de l'Afrique.
3. Analyse des données de base disponibles sur le secteur public.
4. Examen du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies.
7. *Demande instamment* au Comité de poursuivre ses travaux conformément à son mandat.

*49e séance plénière  
25 juillet 2003*